

ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche » -
Concertation préalable du public du 03/01/22 au 07/03/22 du 25/04/22 au 16/05/22

Cahier d'acteur – cadre de rendu

Identification de personne morale :

 <p>COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES</p> <p>NORMANDIE</p>	<p><i>Comité Régional des Pêches Maritimes de Normandie</i></p>
<p><i>Contact</i></p> <p>Nom : Veron Prénom : Kenan Fonction : Chargé de mission Environnement et Usage Mail : kenan.veron@comite-peches-normandie.fr Téléphone : 06.75.40.91.42</p>	<p>Le CRPME de Normandie est un organisme privé reconnu de droit public. Les CRPME ont été créés en par la Loi n°91-441 du 2 mai 1991 et leurs missions ont été intégrées en 2010 dans le livre IX du Code Rural et des Pêches maritimes (articles L912- et suivants).</p> <p>Le CRPME de Normandie acte en faveur de la gestion durable des ressources halieutiques et assure la défense des intérêts généraux des pêcheurs professionnels exerçant une activité de pêche maritime – embarquée ou à pied – ou d'élevage marin.</p> <p>Le CRPME de Normandie agit pour les intérêts de la filière régionale auprès des collectivités, des services de l'Etat, des autres organisations professionnelles et de tout autre organisme en relation avec les activités de pêche.</p> <p><u>Site internet</u> : https://www.comite-peches-normandie.fr/</p>

I/ Mise en danger de l'environnement marin

1. Des impacts significatifs à chaque phase des projets sous-évalués

Rappelons que chaque phase d'un projet éolien impacte l'environnement,

Durant la phase de construction :

- Le déminage des munitions non explosées en mer peut nécessiter leur explosion : Selon la Commission Opar « *La pression exercée par le bruit important que produisent les explosions spontanées ou*

contrôlées de munitions peut blesser ou tuer certains mammifères marins et poissons. Il a été rapporté que des marsouins ont été tués dans un rayon de 4 km autour d'explosions et que d'autres ont subi une détérioration permanente de l'ouïe dans un rayon de 30 km ».

- Le forage, battage et écrasement des fondations de type « monopieux » et « gravitaire » détruisent l'environnement par destruction d'habitat et d'espèces mais cause également une fuite de la ressource fuyant la zone de projet à cause du bruit des travaux.
- L'augmentation du trafic maritime pour l'arrivée des matériaux mais aussi lors des travaux engendrera également une source supplémentaire de nuisance sonore.
- Les travaux d'installation des fondations entraineront la remise en suspension de sédiments pouvant augmenter localement la turbidité qui s'accompagne généralement d'une diminution de la diversité biologique.

En phase d'exploitation :

- Une crainte majeure une fois le parc installé est que ces obstacles en mer modifient les courants marins de la zone. Il existe un risque d'augmentation locale de la turbidité, cette augmentation s'accompagne généralement d'une diminution de la diversité biologique, de changements de la composition et des fonctions écologiques pouvant entrainer une réaction en chaine impactant la ressource et l'environnement.
- Aujourd'hui, des études sont en cours en France sur la modification du champ magnétique lié aux câbles sous-marins mais les résultats ne sont pas définitifs et non représentatifs, du fait du manque de recul scientifique sur les impacts écologiques jugé trop faible pour écarter le risque. Il existe un déficit de caractérisation physique *in situ* des champs générés et l'absence d'études sur la réponse des espèces sensibles sur court et long terme. Le potentiel changement de comportement d'évitement ou d'attraction de la faune et de la flore est à déterminer ainsi que l'effet d'un cumul des projets à l'échelle de la façade (Conseil National de la protection de la Nature, 2021; Taromina et al., 2020).

La phase de démantèlement :

- Est également source de questionnement, à ce jour aucune éolienne offshore n'a été démontée en France. Avec une durée de vie de 20-25 ans, de nombreuses éoliennes devront être recyclées chaque année
- Très peu d'éoliennes ont été démantelées jusqu'à présent et leur processus de recyclage est encore très complexe

De manière générale il existe un trop grand manque de connaissance des impacts sur l'environnement et la ressource, des études sont en cours afin de répondre à ces questions qui n'apporteront malheureusement des résultats à posteriori et, si des impacts sont avérés, avec 5 projets éoliens offshore en Normandie, il ne sera plus possible de faire marche arrière.

2. Une comparaison difficile voire impossible des retours d'expérience à l'étranger

La transposition des conclusions des études concernant les parcs offshore d'Europe du Nord (Belgique, Pays-Bas, Allemagne et Danemark), souvent utilisées par les industriels et l'Etat pour cautionner la mise en place de projets éoliens offshore, est à nuancer car les conclusions sont difficilement transposables à d'autres régions. En effet, il y a de grandes différences techniques entre les parcs éoliens en mer des pays du nord et ceux français : puissance individuelle plus faible, hauteur deux fois moindre, surface balayée moindre et distance à la côte supérieure en moyenne à 41 km au large. De plus, les quelques publications scientifiques ne concernent pratiquement que les fonds sableux avec une diversité d'habitats plus faibles (Zoutenbier, 2020) (Conseil National de la protection de la Nature, 2021). Rappelons que les projets de parcs normands dont Dieppe Le Tréport, Courseulles-sur-Mer et Barfleur sont situés sur des fonds rocheux.

3. Stop à la fausse excuse de l'effet récif

STOP à l'instrumentalisation de l'effet récif, aujourd'hui celui-ci est controversé puisque des programmes d'études montrent que cet effet, souvent mis en avant par les porteurs de projets, se traduit plutôt par un changement de composition de la faune et la flore autour des pylônes et un effet Dispositif de Concentration de Poisson pour des espèces de poissons grégaires (cabillauds et tacauds). Les effets restent locaux et ne se traduisent pas à l'échelle globale (Conseil National de la protection de la Nature, 2021; Van Hal et al., 2012).

En résumé :

Il existe un manque de connaissances montrant les effets concrets des parcs sur l'environnement et la ressource qui entraîne une absence de retour sur l'effet cumulé des projets à l'échelle de la Normandie

II/ Impacts à l'échelle de la façade Manche et Mer du Nord

1. Explosion des usages

La Manche est une façade fortement anthropisée (**Annexe 1**) on dénombre :

- 5 projets de parcs éoliens en mer.
- 10 sites d'extraction de granulats marins
- 6 projets de câbles sous-marins
- 31 sites de clapages
- 16 réserves naturelles marines
- Un grand axe de passage commercial

2. Aucune évaluation des impacts cumulés

Précédemment évoqué, les impacts à l'échelle local se cumuleront avec les autres projets tel, les effets du bruit en phase de construction etc.

Encore une fois aucun retour scientifique n'est formulé sur l'impact à l'échelle locale et globale de l'implantation de parcs éoliens offshore sur l'augmentation chronique de l'ambiance sonore surtout en phase de construction des parcs mais aussi pendant la phase d'exploitation puis de démantèlement. De nombreux acteurs du monde marin craignent des effets tels que la perturbation des habitats par destruction physique, des changements de comportements de la ressource. Sur la base d'études établies dans des parcs d'une intensité bien moindre que ceux attendus en France, des effets faibles sur la faune marine pendant la phase d'exploitation sont trop généralement conclus, (S. Chauvaud et al., 2018; Conseil National de la protection de la Nature, 2021; Spiga et al., 2012).

Ces multiples usages ont un impact sur la ressource et l'environnement qui risque d'être amplifié par l'explosion de nouveaux projets éoliens offshore se développant dans la Manche

III/ Une cohabitation impossible face à la saturation de la Manche

1. Une cohabitation impossible et une mise en danger de la viabilité de la pêche artisanale

Ces 5 parcs éoliens offshore sont prévus dans l'espace le plus restreint des façades maritimes françaises et dans une région au contexte plus que tendu en raison du Brexit, de l'explosion des usages en mer, des prochaines mesures de limitation et d'exclusions de pêche associées aux espaces protégés, de la forte présence de senneurs industriels hollandais qui pêchent sans quotas ainsi que la poursuite de l'artificialisation du littoral.

Si la localisation des parcs éoliens est fortement corrélée aux gisements de vent, la Normandie ne peut pas pour autant devenir le laboratoire du développement de l'éolien en mer en France, compte tenu de ses enjeux socio-économiques, culturels et environnementaux qui dépendent très fortement du bon état écologique du milieu marin.

2. Une surface réduite due au Brexit.

La perte et la réduction annoncée des droits de pêches dans les eaux du Royaume-Uni (soit la moitié de la Manche) va conduire au redéploiement de flottilles de pêche françaises et étrangères fréquentant ces zones vers les eaux françaises encore accessibles. Une telle concentration de l'effort de pêche génère de forts conflits de cohabitation entre pêcheurs.

Ainsi, la fracture du Brexit est une source désastreuse de réduction des zones de pêche et d'augmentation des conflits d'usage en mer. Un nouveau parc éolien, deux fois plus grand que les précédents, au large de la

Normandie n'est donc pas concevable dans le contexte d'une menace d'une ampleur aussi intense pour la pêche normande.

3. Une possibilité de pêcher au sein des parcs à prouver

L'Etat maintient qu'il sera possible de maintenir une activité de pêche au sein des parcs mais plusieurs interrogations restent en suspens ; en effet il y a une grande différence entre la théorie (pêche autorisée) et la pratique (réduction de l'activité dans les zones des parcs). La possible difficulté supplémentaire de pratiquer leur métier ainsi qu'une augmentation potentielle des assurances et des équipements permettant de pêcher au sein du parc risque de décourager la profession de continuer à pratiquer leur activité au sein des parcs.

Le nombre restreint de navire dans les parcs et les obstacles supplémentaires à la navigation, risque d'augmenter les risques pour les professionnels (risques de croches, difficulté de manœuvrabilité...).

Une surface de pêche en constante rétrécissement et une multiplication des usages industriels en mer mais les pêcheurs ne sont pas les seuls inquiets face à ces projets.

IV/ Une Crainte des impacts de l'éolien en mer partagée par de nombreux d'acteurs

L'éolien offshore ne fait pas l'unanimité et de plus en plus d'organismes pointent les défaillances de ces projets.

En effet de nombreux acteurs remettent en question le développement de ces usines en mer. On peut citer :

- L'avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature face au développement des énergies éoliennes offshore,
- La résolution européenne « Effets des parcs éoliens en mer et des autres systèmes d'énergie renouvelable sur le secteur de la pêche » adopté par le parlement européen le 7 juillet 2021
- La manifestation des professionnels de la pêche le 24 septembre 2021 au Havre ainsi qu'à Cherbourg.

Tous ces retours confortent les questionnements de la pêche professionnelle, mobilisée depuis le début des projets éoliens offshore pour obtenir des réponses sur l'effet des parcs sur l'environnement

Le CRPME de Normandie émet donc un avis défavorable face au développement déraisonné de l'éolien offshore en Manche et donc contre l'Appel d'Offre 8

Usages industriels et zones de protection environnementale en Manche

